

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/HB/MCR

N° 62/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/09/2013	L'an deux mil treize le vingt six septembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 26/09/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée 19h10), RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (départ 20h30), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (départ 19h45), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Réfection de trottoirs et sécurisation des liaisons piétonnes, rue des Rossignols – RD 391</i>	<i>Excusés :</i> PETIT Betty, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, <i>Absente :</i> GRILLOT Fabienne. Madame Élisabeth MORASCHETTI est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de trottoirs et sécurisation des liaisons piétonnes, rue des Rossignols – RD 391 à BAVANS (25550), dont le montant de l'opération s'élève à 13 000,00 € HT.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 9 230,00 € HT
 - Subvention : 3 770,00 € HT
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de la subvention.
- S'engage à réaliser les travaux dans les quatre ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 26/09/2013
Publiée le 26/09/2013
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire